



**Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry  
du lundi 27 octobre 2025**

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 20h00, est ouverte et présidée par M. S. Rossetti, Président.

---

**Ordre du jour :**

1.	Appel .....	2
2.	Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 – correspondance .....	3
3.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 14'000'000.00 HT pour le projet de construction d'un nouveau réservoir aux Métairies .....	3
4.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 420'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule polyvalent destiné à la voirie .....	5
5.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'octroi d'un prêt économique à long terme, d'un montant de CHF 650'000.00, à la Fondation « L'Enfant c'est la Vie » .....	5
6.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit complémentaire en lien avec le plan d'épargne hors LPP conclu auprès de la CCAP .....	5
7.	Motions .....	8
7.1	Motion transpartisane en faveur d'une étude sur l'opportunité d'une fusion avec Cortaillod .....	8
7.2	Motion transpartisane concernant l'éclairage des espaces extérieurs privés.....	9
8.	Interpellation.....	10
9.	Informations du Conseil communal .....	10
10.	Questions .....	11

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 40 membres suivants :

- |   |  |
|---|--|
| 1. Aubert Sylvie                              | 22. Monteiro Ramos Carlos              |
| 2. <i>Alberti Geoffroy (suppléant)</i>        | 23. Mühlematter Daniel                 |
| 3. Barrabas Romain                            | 24. Musitelli Delio                    |
| 4. Blanc Stephen                              | 25. Oliva Patrick                      |
| 5. Brossard Marc                              | 26. Paz Sandro                         |
| 6. Buschini Claude                            | 27. Pedimina Pascal                    |
| 7. Chapuisod Nathalie                         | 28. <i>Patocchi Anita (suppléante)</i> |
| 8. Couverchel Marc                            | 29. Piscopiello Cosimo                 |
| 9. Da Silva Helder                            | 30. Preisig Ducommun Pascale           |
| 10. De Nuccio Emanuele                        | 31. Rais Cécile                        |
| 11. De Montmollin Andrea                      | 32. Rigaux Michel                      |
| 12. Dubois Laurence                           | 33. Rossetti Sam                       |
| 13. Durnat Lopez Carole                       | 34. Rota Danilo                        |
| 14. Fortin Michel                             | 35. Rousseau Maryse                    |
| 15. Gillardin Caroline                        | 36. Rousseau Nicolas                   |
| 16. Keller Stéphane                           | 37. Sandoz Alain                       |
| 17. <i>Kneubühler Jean-Pierre (suppléant)</i> | 38. Vicario Fabio                      |
| 18. Koller Jenny                              | 39. Vuillaume John                     |
| 19. Lüthi Paul                                | 40. Wessner Jérôme                     |
| 20. Matthey Fanny                             |  |
| 21. <i>Meisterhans Pierre (suppléant)</i>     |  |

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 21.

Membres excusés : Mmes O. Musitelli-Taillard et M. Belgrano et, MM. S. Fasel, J.-M. Petermann et Jonas Vuillaume.

M. J.-M. Petermann sera remplacé par M. J.-D. Böhm. Il aura quelques minutes de retard.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. P. Chapuisod (PLR), président, M. E. Dubois (VERT-E-S), vice-président, Mme A. Macherel Rey (PS), secrétaire, Mmes M. Schlaepfi (PS) et C. Zeter (PLR), membres.

**M. S. Rossetti (Président) :** Avant de commencer, j'ai deux points à communiquer. En tant que président et en accord avec le bureau du Conseil général, nous tenons à rappeler le protocole à suivre pour les prises de parole : premièrement, on demande la parole, ensuite, on vous la donne, il faut se lever, se présenter et indiquer au nom de qui l'on s'exprime, et ensuite poser sa question ou commencer son intervention. Je sais que nous avons souvent envie d'intervenir spontanément, mais la dernière séance a été parfois compliquée à comprendre pour le secrétaire. Ce respect du protocole constitue une aide précieuse pour la rédaction du procès-verbal.

J'en profite également pour rappeler qu'il est attendu de chacun qu'il ou elle se récuse lorsque des points le concernent directement. Il n'est pas nécessaire d'attendre qu'on le demande, merci de vous récuser de vous-même le cas échéant.

Finalement, nous avons un changement à proposer pour l'ordre du jour. Ce n'est pas un changement de point, mais un changement de libellé pour les deux motions. Nous allons être assez protocolaires, nous allons vous demander de voter. Pour le point 7.1, la motion interpartis « fusion » deviendrait la *motion transpartisane en faveur d'une étude sur l'opportunité d'une fusion avec Cortaillod* afin de ne pas porter de doute sur qui représente cette motion.

Au vote, le renommage est accepté à l'unanimité.

**M. S. Rossetti (Président)** : Idem pour la motion du point 7.2, la *Motion interpartis* pour les espaces extérieurs privés deviendrait la *motion transpartisane concernant l'éclairage des espaces extérieurs privés*.

Au vote, le renommage est accepté à l'unanimité.

## **2. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 – correspondance**

En raison du court délai entre les deux séances, le procès-verbal du 29 septembre n'a pas encore pu être finalisé. Il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance, prévue le 15 décembre 2025.

Aucune correspondance n'a été reçue par le président.

## **3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 14'000'000.00 HT pour le projet de construction d'un nouveau réservoir aux Métairies**

**Mme J. Koller (au nom de la CGF)** : La commission a relevé que le montant du crédit était conséquent, ce qui a occasionné plusieurs questions de la part des commissaires. Des explications ont été données par le Conseil communal ainsi que par l'entreprise Mauler SA. Il a été regretté que le dossier ait dû être traité dans l'urgence. Le préavis a néanmoins été accepté à l'unanimité des commissaires présents.

**M. M. Brossard (au nom du groupe PLR)** : Le groupe remercie les auteurs de ce rapport complet et précis pour la qualité de leur travail. Nous soutiendrons cette demande de crédit, un crédit conséquent mais nécessaire pour l'avenir de notre commune et de ses habitants. Cependant, nous avons quelques questions et souhaitons obtenir, si possible, certaines précisions concernant le premier centre de coûts, celui relatif au réservoir, ainsi qu'au système de filtration. En effet, depuis l'étude préliminaire, cette partie du projet a connu une augmentation notable et les explications fournies à ce sujet restent un peu sommaires. Il est question d'une augmentation de la capacité et d'un changement de système de filtration. Pourrait-on obtenir davantage de précisions financières, afin de savoir combien représentent respectivement ces deux postes ?

Une autre question concerne la part prévue pour le canton : nous partons sur l'hypothèse que celui-ci souhaitera nous acheter de l'eau à l'avenir, ce qui justifie la prévision d'une capacité de 400 m<sup>3</sup>. Si toutefois le canton devait refuser cette offre, quel serait alors le potentiel d'économie envisageable en réduisant la taille de l'installation ?

**M. S. Rossetti (Président)** : Je laisse M. R. Jeanrichard, représentant d'Eli 10, répondre à vos questions.

**M. R. Jeanrichard (Eli 10 SA)** : Je me présente : je suis responsable du service de l'eau potable chez Eli 10 et j'ai également participé à l'élaboration du rapport, en collaboration avec le bureau Mauler. Pour répondre précisément à la question sur la répartition du montant de 7'960'000 francs, celui-ci comprend le coût du réservoir, d'une turbine et du système de traitement. Le rapport contient des précisions sur les centres de coûts dans les annexes, mais, de manière générale, la chaîne de traitement, la partie relative à la filtration est estimée à environ 1 million de francs, avec une marge d'erreur de plus ou moins 20 %.

Concernant la partie « volume », dans l'étude de faisabilité, nous avons estimé un besoin de 2'600 m<sup>3</sup>, alors que l'avant-projet prévoit désormais 4'000 m<sup>3</sup>. Une partie des coûts d'un réservoir est variable selon le volume, tandis qu'une autre partie correspond à des frais fixes liés notamment au local technique, qui restent inchangés quel que soit le volume stocké. En ce qui concerne le volume potentiellement admis pour Perreux et pour le canton, il représente environ 400 m<sup>3</sup>. À titre d'estimation, on considère qu'un mètre cube coûte environ 1'000 francs. Dans ce cas précis, nous sommes légèrement en dessous de cette moyenne, ce qui représenterait un coût d'environ 350'000 francs pour ces 400 m<sup>3</sup>.

**M. M. Brossard (au nom du groupe PLR)** : Merci pour cette réponse. Je me suis peut-être mal exprimé, ma question portait plutôt sur l'augmentation du budget. Nous sommes passés de 3,5 millions de francs à 4,8 millions. J'aimerais savoir quelle part de cette hausse est due à la mise en place d'un système de filtration plus performant, tel qu'envisagé dans l'étude préliminaire, et quelle part résulte de l'augmentation de la capacité du réservoir, passée de 2'600 à 4'000 m<sup>3</sup>.

**M. R. Jeanrichard (Eli 10 SA)** : Le coût d'environ 1 million de francs pour le système de traitement n'était pas prévu dans l'étude préliminaire. En parallèle, la prévision de volume a presque doublé, passant de 2'600 à 4'000 m<sup>3</sup>. Ce n'est pas une règle de trois parfaite, mais plusieurs éléments ont été précisés, notamment les aspects liés à la ventilation, aux vannes, à l'espace de stockage et au local technique, qui doivent être dimensionnés pour pouvoir accueillir ce système de filtration. Je n'ai pas les montants exacts, mais effectivement, le volume a presque doublé et le coût total est passé de 3'550'000 francs à 7'850'000 francs.

**M. R. Barrabas (au nom du groupe Les Vert-e-s)** : Le Groupe des Verts remercie les auteurs de ce rapport et l'accepte à l'unanimité et je dirais presque « par défaut », notamment en raison du risque potentiel d'interdiction par le canton de l'utilisation du réservoir dans son état actuel. Nous resterons cependant attentifs sur deux points : premièrement celui du coût (considérant notamment la réserve pour imprévus de 15%, soit un peu plus d'1.7 mio de francs) ainsi que sur l'impact sur l'environnement. Je vous remercie de votre attention.

**M. J. Wessner (au nom du groupe PS)** : Accepter ce crédit pour un nouveau réservoir et l'adaptation du réseau d'eau potable de notre commune coule de source ! Souvenons-nous que l'eau potable est la denrée alimentaire la plus consommée. De fait, elle est la plus surveillée. Une vingtaine de micro-organismes pathogènes et plusieurs centaines de substances chimiques font ainsi l'objet d'analyses fréquentes pour déterminer la potabilité de l'eau. Et cette liste a une fâcheuse tendance à s'allonger avec de nouvelles substances, parfois synthétiques comme les PFAS, impliquant des moyens de traitement complémentaires. La modularité du projet qui nous est soumis doit justement permettre de répondre aux éventuels futurs besoins que le changement climatique ou la détection de nouvelles substances toxiques pourraient impliquer en matière de traitement de l'eau potable. Au-delà de l'impérative nécessité d'avoir une installation qui garantit la qualité de l'eau que nous consommons, la question de son accessibilité et de sa quantité se posent également. La pression insuffisante de l'actuel réservoir impose ce projet afin de garantir un approvisionnement de l'ensemble du réseau. Cette nécessité est également une opportunité, celle de revoir la capacité de l'installation afin de répondre soit à une demande plus forte, soit à un besoin exceptionnel. Pour toutes ces raisons, le PS soutiendra à l'unanimité la demande de crédit formulée dans le rapport dont il relève par ailleurs la clarté.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Daniel Böhm est arrivé. Il y a donc 41 membres présents (majorité absolue : 22)

**4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 420'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule polyvalent destiné à la voirie**

**Mme J. Koller (au nom de la CGF) :** La Commission a validé ce rapport à l'unanimité. Par ailleurs, elle souhaite que le remplacement des véhicules soit intégré à la planification des investissements, comme les autres projets.

**Mme N. Chapuisod (au nom du groupe PLR) :** À la suite des discussions au sein du groupe, le rapport a été accepté à l'unanimité. En mon nom personnel, je tiens à remercier le ou les auteurs de ce rapport et j'en profite pour saluer et remercier l'ensemble du personnel de la voirie pour le travail effectué tout au long de l'année.

**M. D. Rota (au nom du groupe PS) :** Il s'agit d'un montant très important pour un véhicule indispensable au travail de la voirie. Le PS acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

**Mme J. Koller (au nom du groupe Les Vert·e·s) :** Les Vert·e·s ont validé ce rapport à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'octroi d'un prêt économique à long terme, d'un montant de CHF 650'000.00, à la Fondation « L'Enfant c'est la Vie »**

**Mme J. Koller (au nom de la CGF) :** La Commission a validé ce rapport à l'unanimité. Elle recommande un suivi des comptes annuels ainsi que du budget durant toute la durée du prêt.

**M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) :** Le groupe remercie le Conseil communal pour ce rapport. Nous l'accepterons à l'unanimité. Il s'agit d'une opération gagnant-gagnant : cette fondation, installée à Boudry, contribue à la vie sociale de la commune, et le fait qu'elle s'agrandisse nous paraît très positif. Nous participons ainsi à cet agrandissement, tandis que la Commune accorde un prêt à un taux relativement favorable. C'est donc une situation bénéfique pour les deux parties, et nous soutiendrons ce projet à l'unanimité.

**M. M. Rigaux (au nom du groupe Les Vert·e·s) :** Notre groupe accepte ce rapport à l'unanimité.

**M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) :** Tout a été dit, nous soutiendrons également ce rapport à l'unanimité.

Au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit complémentaire en lien avec le plan d'épargne hors LPP conclu auprès de la CCAP**

**Mme J. Koller (au nom de la CGF) :** La commission s'est prononcée sur deux questions. La première, à savoir la poursuite du plan d'épargne, cinq membres se sont exprimés contre, tandis que deux se sont abstenus. Et la deuxième question, relative au paiement des primes, la commission s'est prononcée à la majorité en faveur de la solution A, d'un coût estimé à 527'000 francs : six voix pour et une abstention. Enfin la Commission invite le Conseil communal à poursuivre les investigations par un mandat externe dans le but de préciser les éventuelles responsabilités et d'examiner les suites à y apporter.

**M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) :** Sans entrer dans les détails, je dirais que le PLR a été surpris de prendre connaissance du rapport. Nous avons déposé deux amendements en lien avec celui-ci, et je demande qu'ils soient affichés. Nous accepterons l'article premier tel que proposé dans le rapport. S'agissant de la discussion de la Commission de gestion et les finances, à savoir s'il fallait mettre fin au plan hors LPP auprès de la CCAP au 31 décembre 2025, un amendement sera présenté dans ce sens au nom des trois partis.

Au nom du PLR et des Vert·e·s, nous déposons un amendement pour un article 3 bis, dans lequel le Conseil général demande qu'une enquête externe soit menée afin de déterminer les éventuelles responsabilités et les suites à donner. C'est la suite logique des discussions que nous avons eues en Commission de gestion et des finances. Pour notre groupe, ce n'est pas le moment de tergiverser : la situation est ce qu'elle est. Nous ne voulons pas perdre de temps, nous devons engager une enquête externe afin de déterminer s'il y a des suites à donner ou non, surtout dans un souci de transparence envers la population et pour la crédibilité de notre engagement politique.

**M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) :** Je serai bref. Il s'agit d'une affaire délicate et difficile, sur laquelle nous ne souhaitons pas épiloguer ce soir. Le rapport fournit déjà suffisamment d'informations à ce sujet. Nous voterons la variante A et nous soutenons l'amendement présenté par M. Musitelli, concernant la fin du dispositif à la fin de cette année. Il y aura toutefois quelques abstentions, certains d'entre nous estimant que ce dispositif pouvait tout de même être bénéfique à un certain nombre d'employés communaux. En ce qui concerne le deuxième amendement, le 3 bis, nous en proposons un, non pas alternatif, mais complémentaire, et nous nous permettrons de le développer au moment où cette question sera abordée.

**M. R. Barrabas (au nom du groupe Les Vert·e·s) :** Nous avons également été surpris bien sûr, et je confirme que le groupe soutiendra également le premier amendement, prévoyant la fin du plan au 31 décembre, ainsi que l'amendement 3 bis du PLR.

**M. S. Rossetti (Président) :** Je vous propose que nous votions déjà sur le premier amendement.

**M. C. Piscopiello (en son nom) :** Monsieur le Président, je me récuse pour cette votation, mon épouse était concernée par le plan.

**M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) :** Je vois que l'administrateur a proposé une variante pour l'article 3, peut-être à peine plus précise pour mettre fin au plan d'épargne hors LPP. Si cette variante, est plus adaptée, cela nous convient parfaitement.

**M. S. Rossetti (Président) :** Est-ce qu'il y a besoin d'une suspension de 5 minutes pour valider cette modification dans les groupes ?

**M. P. Migliorini (administrateur) :** C'est vraiment juste pour préciser que le Conseil communal est chargé de mettre en œuvre la fin du plan. C'est vraiment une précision de Conseil général à Conseil communal. La résiliation doit intervenir au 31 octobre pour prendre effet au 31 décembre 2025.

**M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) :** Pour notre part, il n'y a pas besoin d'interruption.

**M. R. Barrabas (au nom du groupe Les Vert·e·s) :** Pour nous, non plus.

**M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) :** Cela nous convient également.

Au vote, l'amendement de l'article 3 (version de l'administrateur) est accepté à 34 voix et 5 abstentions.

**M. S. Rossetti (Président)** : Nous passons au deuxième amendement pour l'article 3 bis. Comme il y a deux propositions d'amendements pour le même article, nous allons voter sur les deux propositions, puis celle qui aura remporté le plus de voix sera votée.

**M. N. Rousseau (au nom du groupe PS)** : Pour le premier amendement, la formulation de l'administrateur nous convenait mieux et était encore plus explicite. Cela dit, pourquoi revenir sur ces deux amendements : sur le fond, ils ne divergent pas fondamentalement. Oui, nous souhaitons la mise en place d'une commission d'enquête, les faits étant relativement graves. Oui, nous souhaitons qu'elle soit externe, car nous ne voyons pas le Conseil communal enquêter lui-même sur d'éventuelles négligences de son propre fonctionnement, qu'elles soient passées ou présentes. Et oui clairement, dans l'intérêt de nous tous et vis-à-vis de la population, nous voulons que le Conseil communal ne diffère cette procédure sous aucun prétexte. Cela dit, la différence entre les deux amendements tient au fait que nous tenons à ce que le Conseil général soit explicitement informé de la démarche, non pas pour la contrer ou la retarder, mais pour en apprécier toutes les implications en connaissance de cause. Ce que d'ailleurs doit impliquer la motion même du PLR : en cas de dépense conséquente liée à une enquête externe, le Conseil communal devra passer par le législatif. Cela va sans dire, mais à notre avis, les choses sont plus claires quand elles sont dites. Surtout que dans cette enceinte, et à juste titre, certains se sont plaints que l'exécutif ne consulte pas suffisamment le législatif et ses commissions. Raison pour laquelle, nous maintenons notre amendement, éventuellement au profit de celui de l'administrateur. Cela dépend aussi de la position des Vert-e-s et du PLR, s'ils devaient se rallier à la proposition de l'administrateur, auquel cas, cela réglerait tout le problème. Sinon, nous maintenons notre amendement, remplacé par celui de l'administrateur.

**M. S. Rossetti (Président)** : Souhaitez-vous une interruption de séance ?

**M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR)** : Nous en avons déjà assez discuté longuement, pour nous, la question est claire : le Conseil général doit prendre une décision maintenant, il doit prendre ses responsabilités, sans tergiverser, sans attendre encore un rapport supplémentaire. Lorsque nous avons demandé des audits à la commune, nous n'avons pas forcément, à chaque fois, demandé encore des rapports. Si le Conseil général décide de mener une enquête, on peut faire confiance à notre Conseil communal, les choses seront faites et la Commission de gestion et des finances en sera informée.

**M. N. Rousseau (au nom du groupe PS)** : Nous donnerons la priorité à l'amendement formulé par l'administrateur, qui nous paraît plus clair, mieux formulé, et qui va dans le même sens.

**M. S. Rossetti (Président)** : Nous mettons au vote l'amendement proposé par le PLR et les Vert-e-s : *« Le Conseil général demande qu'une enquête externe soit menée afin de déterminer les éventuelles responsabilités sur cette affaire et les suites à y donner ».*

Au vote, cet amendement est accepté à 27 contre 12.

**M. S. Rossetti (Président)** : Nous mettons au vote l'amendement défini par le PS, proposé par l'administrateur communal : *« Le Conseil général demande qu'une enquête externe soit menée afin de déterminer les éventuelles responsabilités sur cette affaire et les suites à y donner. Le Conseil communal préparera à cet effet un rapport sur l'enquête externe envisagée, précisant les modalités, les coûts et les implications afin que le Conseil général puisse se prononcer sur la suite à donner à cette affaire. »*

Au vote, cet amendement est refusé à 23 voix contre 15 et 1 abstention.

**M. S. Rossetti (Président)** : C'est donc l'amendement proposé par le PLR et les Vert-e-s qui l'emporte. Je mets au vote l'arrêté avec les deux amendements.

Au vote, l'arrêté amendé aux articles 3 et 3 bis est accepté à 38 voix et 1 abstention.

## 7. Motions

### 7.1 Motion transpartisane en faveur d'une étude sur l'opportunité d'une fusion avec Cortaillod

**Mme C. Rais (au nom du groupe PS) :** Je commencerai mon intervention par deux points importants, ou plutôt deux précisions. La première concerne le mot « interpartis », évoqué et voté en début de Conseil général. L'utilisation de ce terme était effectivement une maladresse de notre part, et je tiens à le dire clairement : il n'y avait aucune volonté cachée derrière cela. Notre seul objectif était de réunir des signatures de membres issus de chaque parti, afin de montrer une véritable volonté transpartisane. Je vous remercie donc de votre compréhension à ce sujet. Le deuxième élément est une précision plus essentielle. Le texte de la motion est clair : il ne demande pas d'ouvrir des discussions de fusion avec Cortaillod, mais bien de mandater le Conseil communal pour examiner l'opportunité et la pertinence d'une telle démarche, et de nous remettre un rapport sur la question. Autrement dit, si vous votez cette motion, vous ne décidez pas d'engager Boudry dans une fusion, mais vous lui donnez simplement les moyens de réfléchir sereinement, sur la base de faits, à cette éventualité. D'ailleurs, des réflexions similaires sont déjà en cours du côté de certains conseillers généraux à Cortaillod. Ce rapport serait donc un outil précieux pour savoir, en toute connaissance de cause, s'il vaut la peine de relancer le projet ou non.

Je ne vais pas reprendre ici l'ensemble des arguments en faveur d'une fusion, mais j'aimerais simplement en citer quelques-uns très brièvement. Lors du vote de 2023, les deux communes de Boudry et de Cortaillod avaient clairement soutenu le projet de fusion qui incluait à l'époque Milvignes, avec 65,5 % de oui à Boudry et 62,1 % à Cortaillod. Autre point important, il me semble qu'une partie du travail d'étude déjà accompli dans le cadre du dossier de 2023 pourrait être réutilisée, notamment en ce qui concerne la répartition des services. Rappelons aussi que le canton subventionne actuellement les projets de fusion, mais jusqu'à quand ? La question reste ouverte. Enfin, les deux communes de Boudry et de Cortaillod partagent de nombreux défis : la fiscalité est comparable, tout comme les questions de transport ou d'aménagement du territoire. Elles sont très proches géographiquement et, je l'ai dit, également très proches en termes de taux d'imposition. Avec plus de 11'000 habitants, la commune issue d'une éventuelle fusion deviendrait la cinquième du canton, juste devant Le Locle. Ce serait un poids politique non négligeable dans les discussions cantonales. Mais encore une fois, ce n'est pas une décision de fusion que vous prenez aujourd'hui. C'est simplement une demande d'étude, un mandat d'analyse pour disposer d'éléments concrets avant de prendre une décision, le moment venu. Merci de votre attention.

**M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) :** Je vous remercie pour ces précisions. C'est vrai que, concernant le titre, il y a bien des membres PLR qui ont signé la motion, mais le parti, en tant que tel, ne l'a pas acceptée. Pour notre parti, nous allons être honnêtes, notre position est plutôt mitigée. Nous avons bien compris qu'il ne s'agissait pas de voter sur la fusion elle-même, mais sur la pertinence de relancer des discussions à ce sujet. Cela dit, nous avons aussi relevé une certaine fatigue, des séquelles laissées par la dernière tentative de fusion, qui n'avait pas abouti. Nous nous sommes également interrogés sur le calendrier : n'aurait-il pas été préférable d'avoir une coordination avec Cortaillod, notamment au niveau de la communication, afin de tout déposer en même temps ? Cela aurait sans doute permis de montrer plus clairement une véritable volonté commune. Nous nous sommes posés toutes ces questions et c'est pourquoi nous avons décidé de laisser la liberté de vote à nos membres.

**Mme J. Koller (au nom du groupe Les Vert-e-s) :** Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Nous sommes en accord avec les propos précédents et, de notre côté aussi, nous laisserons la liberté de vote à nos membres.

Au vote, la motion est acceptée à 22 voix contre 11 et 7 abstentions.

## **7.2 Motion transpartisane concernant l'éclairage des espaces extérieurs privés**

**Mme C. Durngat Lopez (au nom de la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation) :** Concernant le titre de la motion, je reconnais que c'était une maladresse, mais à l'époque, en commission, nous étions unanimes sur ce point. Je regrette que certaines personnes se soient senties entraînées dans le mouvement. C'est juste de dire que cette motion est transpartisane. C'est un sujet que la Commune n'a pas encore eu l'occasion de traiter, puisqu'il n'existe pas de règlement concernant l'éclairage privé extérieur. J'ai entendu plusieurs personnes me dire qu'elles avaient déjà évoqué le problème : l'une s'est plainte d'un lampadaire gênant, a appelé la Commune et un cache a été posé ; une autre a demandé à une entreprise d'éteindre une lumière extérieure, et cela a été fait. Alors on se dit, pourquoi ne pas envisager un règlement ? Pas pour surveiller ou contraindre tout le monde, bien sûr, mais simplement pour encourager les bonnes pratiques. C'est aussi important pour la protection des insectes, de penser à éteindre le plus possible. Comme vous avez lu la motion, je n'ai rien à ajouter.

**M. M. Brossard (au nom du groupe PLR) :** Le PLR regrette cette maladresse. Nous avons découvert, un peu par surprise, ces deux motions nous mentionnant comme partie prenante. Les débats internes ont été vifs et rapidement conclus sur un point : puisque nous n'avions pas été consultés, nous ne pouvions pas laisser passer une telle démarche. Vous comprendrez que cela ait pu déranger. Par ailleurs, lors d'autres discussions, il est ressorti que la motion déposée par le PLR en 2019 concernait bien l'éclairage public, alors qu'ici, il est question d'éclairage privé. Le texte évoque des mesures contraignantes pour les particuliers, alors que nous privilégions la responsabilité individuelle. À la majorité, le PLR refusera donc cette motion, tout en laissant la liberté de vote à ses membres.

**M. D. Rota (au nom du groupe PS) :** À l'image de ce qui a été entrepris en ville de Neuchâtel en 2022, il nous paraît judicieux de mener une réflexion sur la réduction de la pollution lumineuse. Une telle diminution aurait des effets positifs, tant sur la santé humaine qu'animale, tout en permettant de maintenir les activités nocturnes usuelles. Par conséquent, le Parti socialiste soutiendra cette motion, afin que le Conseil communal établisse un rapport à l'attention de notre Conseil général. Merci de votre attention.

**M. R. Barrabas (au nom du groupe Les Vert-e-s) :** Il va sans dire que nous soutiendrons la motion.

**Mme C. Durngat Lopez (au nom de la Commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation) :** Pour répondre à M. Brossard, c'est vrai qu'en commission, nous en avons discuté avec les trois partis présents, et il me semblait évident que l'information serait transmise au sein de votre parti. J'ai d'ailleurs envoyé le texte au chef de groupe le 9 octobre, en me disant qu'au besoin, vous auriez le temps d'en parler ensemble.

Par ailleurs, la motion déposée par le PLR en 2019 traitait déjà de la pollution lumineuse dans son ensemble. Mais, j'entends vos arguments.

**M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) :** Juste une question, à quelle adresse le texte de la motion a-t-il été envoyé ? parce que je n'ai rien reçu. Je l'ai vraiment découverte en séance de groupe.

*Mme C. Durgnat Lopez et M. D. Musitelli examineront ensemble la situation afin de clarifier ce qu'il s'est passé.*

Au vote, la motion obtient 20 voix pour et 20 voix contre. En raison de l'égalité des voix, le président use de son droit de vote, qu'il exprime en faveur de la motion. Celle-ci est donc acceptée.

## **8. Interpellation**

Aucune interpellation

## **9. Informations du Conseil communal**

**M. P. Chapuisod (CC)** : Je fais un point sur le chantier de Vauvilliers concernant le collège provisoire. Le parking a été fermé pour moitié et sera complètement fermé à partir du mois de janvier. La livraison de 148 containers est prévue afin de finaliser l'installation du collège provisoire.

Concernant la question posée par M. G. Alberti le 7 avril 2025 au sujet des cloches, j'apporte une réponse partielle à la suite des recherches effectuées et de la traduction du contrat d'entretien de la fonderie Ruetschi, dans la région d'Aarau. Il s'avère qu'une des cloches est fendue. Dans l'attente de connaître les modalités de réparation ou de remplacement, il est probable qu'il ait été décidé de réduire la fréquence des sonneries. Je reviendrai vers vous le jour où j'aurais une information complète.

**M. G. Alberti (en son nom)** : Je vous remercie.

**Mme C. Zeter (CC)** : Je profite de l'occasion pour partager une information : la Commune recherche actuellement des patrouilleurs scolaires pour assurer la sécurité des élèves au moment de la rentrée et de la sortie des écoles. Après les vacances de Noël, deux personnes ont démissionné. Les patrouilleurs sont rémunérés à l'heure. Si vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées, j'ai des flyers à disposition et le descriptif du poste est également disponible sur le site internet.

**Mme A. Macherel Rey (CC)** : Concernant le chantier du centre-ville, des navettes sont en circulation. Les horaires diffèrent selon les jours de la semaine et le week-end ; ils sont disponibles sur le site internet de la Commune et sont affichés aux arrêts habituellement desservis, ainsi qu'aux Cèdres et à la gare CFF de Boudry. Cette phase durera environ quatre semaines, puis, selon l'avancement des travaux, le service sera interrompu avant de reprendre lorsque l'avancement du chantier le nécessitera. Les navettes sont assurées par l'entreprise Favre à Rochefort.

**Mme C. Zeter (CC)** : Vous savez que nous avons déposé un recours contre la fermeture de l'office de poste de Boudry, adressé à PostCom, qui a rendu sa décision. Il s'agit d'une recommandation, et nous attendons encore la décision finale de la Poste. Vous verrez que malgré tout, cette recommandation confirme toutefois la possibilité pour la Poste de fermer notre office postal.

**M. C. Buschini (en son nom)** : En lisant cette lettre bien chargée, j'ai noté qu'il y a bien des points à examiner, mais j'en parlerai peut-être aux groupes. Toutefois, la Poste prend vraiment les habitants de Boudry pour des niais : proposer de prendre le tram jusqu'aux Chézards, je vous rappelle que c'est l'arrêt emprunté par tous les élèves du CESCOLE puis de monter le chemin de Chenailleta, c'est-à-dire qui grimpe à la verticale, ensuite prendre le Creux du Sable jusqu'à la rue du Verger. Forcément, sur la carte, à plat, c'est beaucoup plus court que d'aller jusqu'à l'arrêt de Colombier et de monter le Château puis d'aller par la rue Haute. Je trouve que la personne qui a noté cela dans la lettre mériterait aussi de voir sur place comment sera résolue la montée de Chenailleta.

## 10. Questions

**Mme C. Rais (en son nom)** : Concernant les travaux à Vauvilliers et le parking, je me pose une question : vu que le parking est déjà réduit de moitié, il est déjà très difficile de s'y rendre. Lorsqu'il sera complètement fermé, j'imagine déjà la gabegie que cela entraînera. J'entends bien les recommandations visant à privilégier le trajet à pied, mais connaissant les horaires de l'école, faire quatre allers-retours par jour avec des petits enfants qui ne peuvent pas s'y rendre seuls devient compliqué. Il faudrait presque poser des jours de congé pour réussir à obéir à cette injonction d'aller à pied. D'autant plus que je trouve, à titre personnel, la rue des Repaires relativement dangereuse, mais c'est un autre débat. Est-ce que la Commune a prévu, ou prévoit, quelque chose pour aider les parents qui n'ont pas d'autre choix que d'accompagner leurs enfants à l'école d'une manière ou d'une autre ?

**M. P. Chapuisod (CC)** : Concernant les travaux du collège de Vauvilliers et les problèmes de stationnement, comme cela a été mentionné lors de la séance publique, il n'existe malheureusement pas de solution de remplacement : nous sommes coincés entre deux chantiers. Cependant, une réflexion est en cours pour éventuellement déplacer le dépose-minute en fonction de l'avancée du chantier, afin d'utiliser une partie de la chaussée moins impactée dans la zone de transit. Cette portion pourrait servir temporairement de dépose-minute, mais il faudrait aussi que les parents respectent son usage.

Pour ce qui est des places de parc, que ce soit pour les enseignants, les habitants du quartier ou les parents d'élèves, il n'y a pas d'autre solution que de fermer le parking. Cette mesure vise aussi à garantir la sécurité des enfants : il serait risqué de les déposer dans une zone de chantier. Nous devons déjà gérer le flux des piétons et étendre un peu la gestion du trafic automobile en dehors de la zone de travaux, ce qui sera bénéfique pour tout le monde. Nous restons très attentifs à la situation et remercions chacun de veiller au respect de la signalisation.

**M. N. Rousseau (au nom du PS)** : Je parle également au nom des deux autres partis représentés dans ce Conseil. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les dispositions précises qu'il compte prendre quant à l'avenir du camping d'Areuse ?

**M. P. Chapuisod (CC)** : Le Conseil communal a bien pris note de la question. Une réponse détaillée, très certainement accompagnée d'un planning, sera présentée lors de la prochaine séance.

**M. N. Rousseau (en son nom)** : Je viens de lire le rapport concernant la Poste. Après avoir parcouru environ les deux tiers du document, je me suis dit qu'ils allaient nous donner raison, mais finalement, la conclusion est négative. Je me demande s'il existe des possibilités de recours contre une décision rendue par une commission fédérale de ce type. J'aimerais donc savoir si le Conseil communal envisage de déposer un recours à un niveau supérieur, dans la mesure où cela serait possible.

**M. P. Chapuisod (CC)** : Je tiens tout d'abord à remercier les collègues qui ont fourni un gros travail pour essayer d'aller au contact avec la Poste et puis d'arriver à ce malheureux courrier, nous sommes tous très déçus de la situation. Je ne sais pas si nous pouvons aller plus loin. Je cède la parole à ma collègue Mme C. Zeter.

**Mme C. Zeter (CC)** : Non, je n'ai pas encore étudié les possibilités de recours. PostCom contrôle un certain nombre de points, son mandat étant limité dans ce type de recours : elle vérifie que la Poste ait bien contacté les autorités et suivi la procédure. Elle examine également les possibilités d'accès à un office postal dans un délai raisonnable pour 90 % de la population. Nous avons contesté leur calcul, mais PostCom a confirmé que, compte tenu de l'offre postale dans les alentours de Boudry, ils donnent malheureusement raison à la Poste.

Nous pourrions revenir vers vous à ce sujet, mais je ne suis pas sûre qu'il y ait beaucoup d'options en dehors de celles déjà présentées, qui ont été saluées, d'ailleurs, par PostCom si vous avez lu la fin du recours. À ce stade, il n'existe donc pas d'autre possibilité.

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 21h08.

Boudry, le 14 novembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

*Sam Rossetti*

*Stephen Blanc*